

# Dossier d'inscription au dispositif transitoire de certification

(Selon l'arrêté du 19 juillet 2019)

## INFORMATIONS GENERALES

A titre transitoire, les personnes occupant un emploi de permanencier auxiliaire de régulation médicale ou d'assistant de régulation médicale ou faisant fonction d'assistant de régulation médicale, à la date de publication de l'arrêté du 19 juillet 2019, dans un centre de réception et de régulation des appels d'un service d'aide médicale urgente, bénéficient de dispositions transitoires pour obtenir leur certification (Articles 28 à 31 de l'arrêté du 19 juillet 2019 relatif à la formation conduisant au diplôme d'assistant de régulation médicale et à l'agrément des centres de formation d'assistant de régulation médicale)

## PRESENTATION DU DISPOSITIF

Ces agents réalisent un entretien de positionnement de leurs compétences au sein de leur établissement de santé, en vue de l'obtention du diplôme d'assistant de régulation médicale. L'entretien de positionnement, permettant le repérage des compétences acquises et des compétences à développer, est formalisé dans le livret de positionnement prévu en annexe IX de l'arrêté. Les agents doivent prendre connaissance du livret de positionnement au moins un mois avant la date de leur entretien qui est réalisé avec l'encadrant de proximité en charge de leur évaluation annuelle.

Si cela s'avère nécessaire, un parcours individualisé de formation est défini pour l'acquisition des compétences à développer. Ces contenus de formation peuvent être assurés par des organismes autres que les CFARM.

Le livret de positionnement des compétences complété et accompagné le cas échéant des justificatifs de formation suivie, est ensuite transmis par l'établissement employeur au CFARM, pour inscription du candidat et présentation au jury d'évaluation.

Ce jury est composé d'un ARM titulaire ou d'un PARM, en activité et expérimenté, et d'un médecin urgentiste pratiquant régulièrement la régulation médicale dans un SAMU ; l'un de ces deux membres intervient au CFARM.

Le jury procède à l'évaluation globale des quatre blocs de compétences définis dans le référentiel de certification, conformément au livret du jury d'évaluation figurant en annexe X de l'arrêté. Organisée sur une durée totale de deux heures, cette évaluation comprend :

- ⇒ Une observation en situation de travail ;
- ⇒ Un entretien permettant notamment d'évaluer les compétences qui n'ont pas pu être appréciées lors de l'observation.

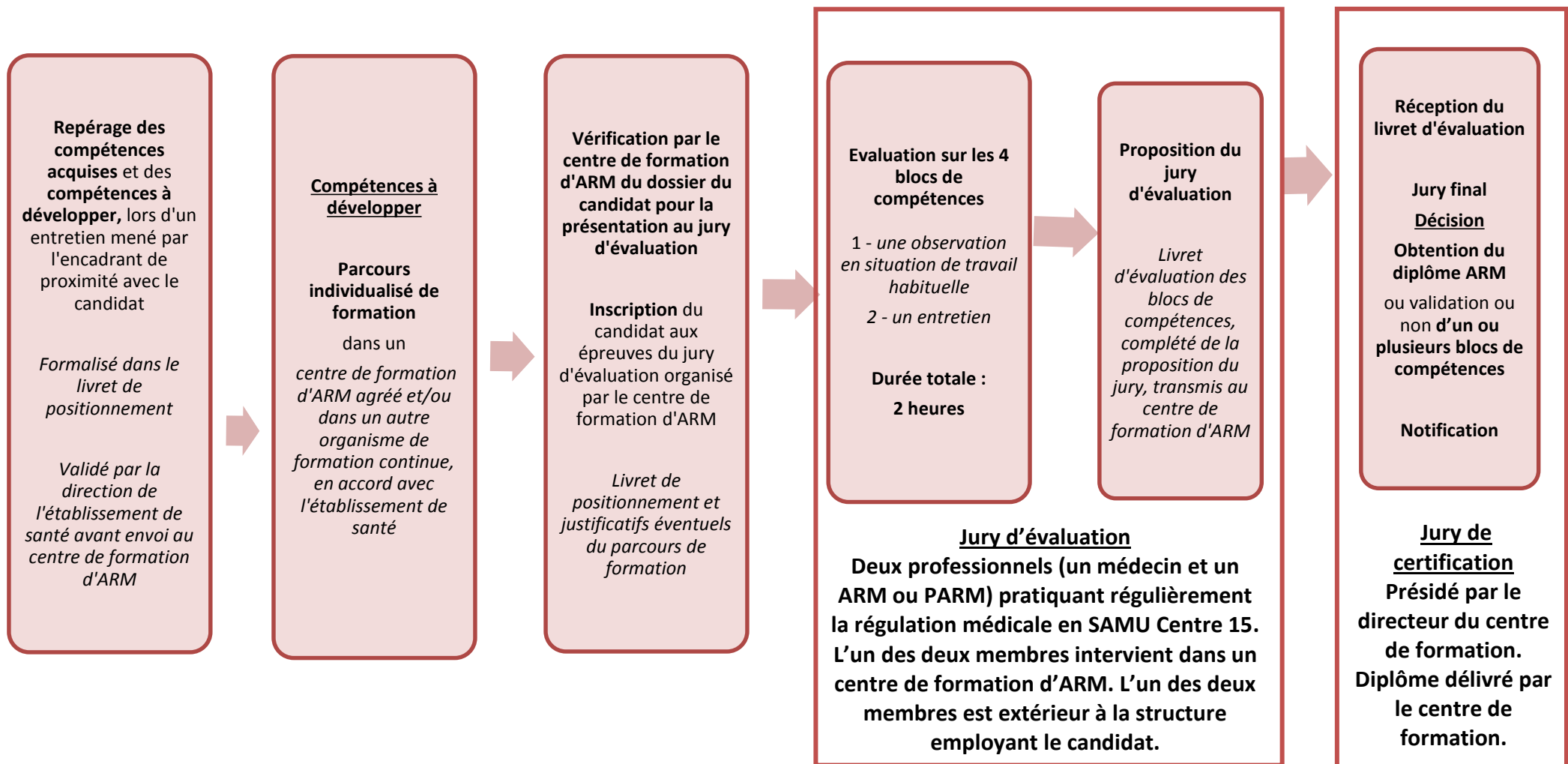
A l'issue de l'évaluation, le jury propose la validation partielle ou totale des blocs de compétences et transmet le dossier du candidat au CFARM qui réunit le jury de certification. L'agent n'a pas à être présent car le jury de certification statue sur le dossier remis par le jury d'évaluation.

Le jury de certification, présidé par le directeur du CFARM, comprend :

- ⇒ Deux médecins pratiquant régulièrement la régulation médicale dans SAMU, dont au moins un médecin intervenant au CFARM ;
- ⇒ Deux ARM titulaires ou PARM, en activité, disposant d'une expérience professionnelle minimale de cinq ans, l'un de ces deux membres intervient au CFARM.

Le président du jury de certification décide de la délivrance ou non du diplôme au regard de l'évaluation réalisée par le jury d'évaluation.

# ACCES A LA CERTIFICATION POUR LES ARM EN POSTE (OU FAISANT FONCTION)



## INSCRIPTION A DES ENSEIGNEMENTS AU CFARM

L'inscription peut être sollicitée pour un module entier ou pour une partie du module.

Voir page 4 la planification des enseignements pour la promotion 2021-2022.

L'établissement employeur de l'agent à former adresse la demande par courrier au CFARM :

CFARM – IRFPS – 4<sup>ème</sup> étage  
2 Rue de la Milétrie  
CHU de Poitiers - CS 90577  
86021 POITIERS CEDEX

A réception du courrier, le CFARM établira un devis et confirmera l'inscription.

## INSCRIPTION A LA PRESENTATION AU JURY D'EVALUATION

**Attention, dans le souci de rentabiliser les déplacements du jury d'évaluation, celui-ci se déplacera pour évaluer 4 agents dans la même journée sur un site.**

Le dossier d'inscription à un jury d'évaluation, composé des pièces ci-dessous, est à adresser au CFARM :

CHU de Poitiers  
CFARM – IRFPS – 4<sup>ème</sup> étage  
2 Rue de la Milétrie  
CS 90577  
86021 POITIERS CEDEX

Pièce n°	LISTE DES PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER	Cadre réservé CFARM
1	Un courrier de l'employeur sollicitant la présentation du candidat au jury d'évaluation pour un montant de 300 € (Facture adressée par le CFARM après le jury d'évaluation)	
2	Une attestation de l'employeur, attestant que le candidat occupait un emploi de permanencier auxiliaire de régulation médicale ou d'assistant de régulation médicale ou faisant fonction d'assistant de régulation médicale, à la date de publication de l'arrêté du 19 juillet 2019, dans un centre de réception et de régulation des appels d'un service d'aide médicale urgente	
3	Le livret de positionnement dûment complété et accompagné le cas échéant des justificatifs de formation suivie par le candidat	
4	Copie de toutes des attestations des formations	
5	La fiche d'inscription complétée par le candidat (page 5)	
6	Le curriculum vitae du candidat	
7	Une copie lisible et en cours de validité de la carte nationale d'identité (recto verso) ou du passeport (avec visa pour les candidats étrangers) du candidat	
8	Une copie de l'AFGSU 2 en cours de validité	
9	1 photo d'identité du candidat à coller à l'emplacement prévu sur la fiche d'inscription	

## PLANIFICATION DES ENSEIGNEMENTS DE LA PROMOTION 2021-2022

	2021														2022																																		
Mois	septembre					octobre					novembre				décembre				janvier					février				mars				avril				mai				juin			juillet						
Semaines	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29		
du	1	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	31	7	14	21	28	7	14	21	28	4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18		
au	5	12	19	26	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	6	13	20	27	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	3	10	17	19		
Vacances									V	V								V	V							V	V																					V	V
SDF	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47		
2021-2022	Début le 1	1ab	SD	SD	1b	1b	SD	1b	V	SD	1b	1c	1c	SD	1c	1c	V	SM	SM	SM	2a	2b	2b	2b	V	SM	SM	SM	3a	3a	3b	SM	SM	SM	V	3b	3b	SM	SM	SM	4a	4b	SM	SM	SM	SA	Fin le 19		

## FICHE D'INSCRIPTION à la présentation au jury d'évaluation

Merci de coller votre  
photo d'identité à cet  
emplacement

### Renseignements administratifs

Madame

Nom de naissance : .....

Nom d'usage (nom de mariage) : .....

Monsieur

Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Département de naissance : .....

Nationalité : .....

Numéro de sécurité sociale : .....

Email : .....

Téléphone portable : ..... Téléphone fixe : .....

Adresse : .....

.....

.....